



VOUS ÊTES... SERRURIER MÉTALLIER CHAUDRONNIER

PRINCIPAUX RISQUES

- **POSTURES PÉNIBLES** (torsions et flexions du tronc, bras au-dessus des épaules, positions accroupies ou agenouillées, travail en force, maintien prolongé de postures...) **ET MANUTENTION** (port de pièces métalliques, d'ouvrage ou de parties d'ouvrage, de machines et d'outillage) : douleurs du cou, du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains, des genoux, des chevilles (risque de troubles musculo-squelettiques). Jambes lourdes, varices en cas de station debout prolongée (devant une machine, par ex.).
- **POUSSIÈRES, FUMÉES ET PRODUITS CHIMIQUES** (amiante si intervention dans des bâtiments antérieurs à 1997, poussières métalliques, fumées de soudage, silice, dégraissants, décapants, lubrifiants, peintures...) : irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Fièvre des métaux. Rhinite, asthme, eczéma. Atteintes de la peau, du foie, des reins, des poumons et du système nerveux.
- **BRUIT** (travail du métal : décapage, micro-billage, martelage, utilisation de machines et d'équipements électro portatifs) : fatigue, perte auditive.
- **VIBRATIONS** (outils manuels vibrants et à percussion) : atteinte articulaire des mains et des coudes, atteinte vasculaire des mains.
- **RAYONNEMENTS UV et INFRA ROUGES** (procédés de soudage) : atteintes oculaires et cutanées.
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : chutes de hauteur et de plain-pied, projections de corps étrangers, électrisation, électrocution, brûlures, chocs, écrasements, coupures, sectionnements, accidents de la route.
- **AMBIANCES CLIMATIQUES** (froid, intempéries, fortes chaleurs, exposition solaire répétée) : affections ORL, engelures, ma-laises, coups de soleil, cancer de la peau.

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

QUELQUES CONSEILS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- › Utilisez dès que possible les aides à la manutention disponibles (palans, ponts roulants, chariots, gerbeurs, monte-matériaux, transpalette, diables...).
- › Pour les ponts roulants, les gerbeurs, les chariots : assurez-vous d'être titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) correspondant et de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.
- › Approvisionnez les matériaux au plus près de la zone de travail. Organisez le travail dans l'atelier pour limiter les manutentions manuelles.
- › En cas de manutention manuelle : pour soulever, rapprochez-vous au maximum de la charge, dos droit, genoux légèrement fléchis. Portez à 2 les charges de plus de 25 kg (idéalement 15 kg).
- › Limitez au maximum les positions agenouillées et/ou accroupies prolongées et/ou répétées. Portez des pantalons à protection intégrée aux genoux ou utilisez des plaques en mousse.
- › Rapprochez-vous au maximum de la zone de travail et travaillez autant que possible les coudes près du corps pour protéger vos épaules, vos coudes, vos poignets et vos mains.
- › Demandez à bénéficier d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).



PROTÉGEZ-VOUS DES PRODUITS CHIMIQUES, DES POUSSIÈRES ET DES FUMÉES

- › Pensez à la possibilité de présence d'amiante lors des travaux sur des bâtiments antérieurs à 1997 (si celle-ci est supposée, des mesures spécifiques s'imposent). Demandez à votre employeur à bénéficier de la formation réglementaire. Demandez à votre employeur si un diagnostic amiante a été réalisé. A défaut, vous disposez d'un droit de retrait.
- › Utilisez des outils avec aspiration intégrée.
- › Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits.
- › Ne transvasez jamais un produit dans un récipient alimentaire.
- › Portez des gants adaptés, un masque anti poussière FFP3 et des lunettes de protection.
- › Adoptez une bonne hygiène, ne mangez pas, ne fumez pas sans vous être préalablement lavé les mains. Ne mangez pas, ne buvez pas à votre poste de travail.
- › Pour les opérations de soudage, veillez à porter tous vos équipements de protection et à rapprocher au maximum les dispositifs d'aspiration de la source d'émission.

PROTÉGEZ-VOUS DU BRUIT

- › Portez les protections auditives fournies par votre employeur.



VOUS ÊTES... SERRURIER MÉTALLIER CHAUDRONNIER

EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Fiches Conseils Express AST67

- » Amiante
 - » Port de charges lourdes
 - » Bruit
 - » Travail par fortes chaleurs
 - » Les EPI ou Equipements de Protection Individuelle
 - » Troubles Musculosquelettiques
 - » Travail en hauteur
- INRS**
- » Lavage des mains : ED 6170

QUELQUES CONSEILS

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- > Veillez à être formé aux machines-outils, aux équipements et aux outils de manutention que vous utilisez. Respectez les consignes de sécurité fixées par votre employeur pour leur utilisation. Laissez les dispositifs de sécurité en place.
- > Signalez tout dysfonctionnement et danger à votre responsable.
- > Lors des travaux en hauteur, en l'absence de protections collectives, portez votre harnais (formation obligatoire). Celui-ci doit être fixé à un point d'ancrage fiable.
- > Utilisez les échelles uniquement pour accéder à la zone de travail ; ces échelles doivent être fixées. Pour un travail prolongé, utilisez un échafaudage.
- > Rangez et nettoyez en permanence l'environnement de travail.
- > Portez les équipements de protection individuelle fournis par votre employeur : chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants, masques, protections auditives, lunettes et masques de protection des yeux et du visage, cagoules de soudage, casques, harnais.
- > Il est indispensable d'être habilité pour intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique.
- > Afin d'éviter les risques d'entraînement, ne portez pas de vêtements trop amples, de bijoux, de cheveux longs détachés.

PROTÉGEZ-VOUS DE LA CHALEUR, DES RAYONS UV ET IR

- > Ne travaillez pas torse nu, portez des vêtements de protection (T-shirt, casquette...), des lunettes anti-UV et mettez de la crème solaire haute protection sur les parties découvertes du corps.
- > Lors des pauses, installez-vous à l'ombre.
- > Buvez régulièrement de l'eau (1,5 à 2 litres par jour).
- > Pour les opérations de soudure : réglez votre cagoule électronique en sensibilité pour ajuster la protection selon le type de soudage.

📌 **Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.**